

Municipalité de la
Commune de Givrins

Préavis No 61/2016
au Conseil communal

**Demande d'un crédit extrabudgétaire
de CHF 70'000.00 TTC pour le
remplacement d'un collecteur d'eaux
claires à la route de Trélex et de son
exutoire au ruisseau de la Colline**

Responsable du dossier : Anne-Lise Bally, Municipale

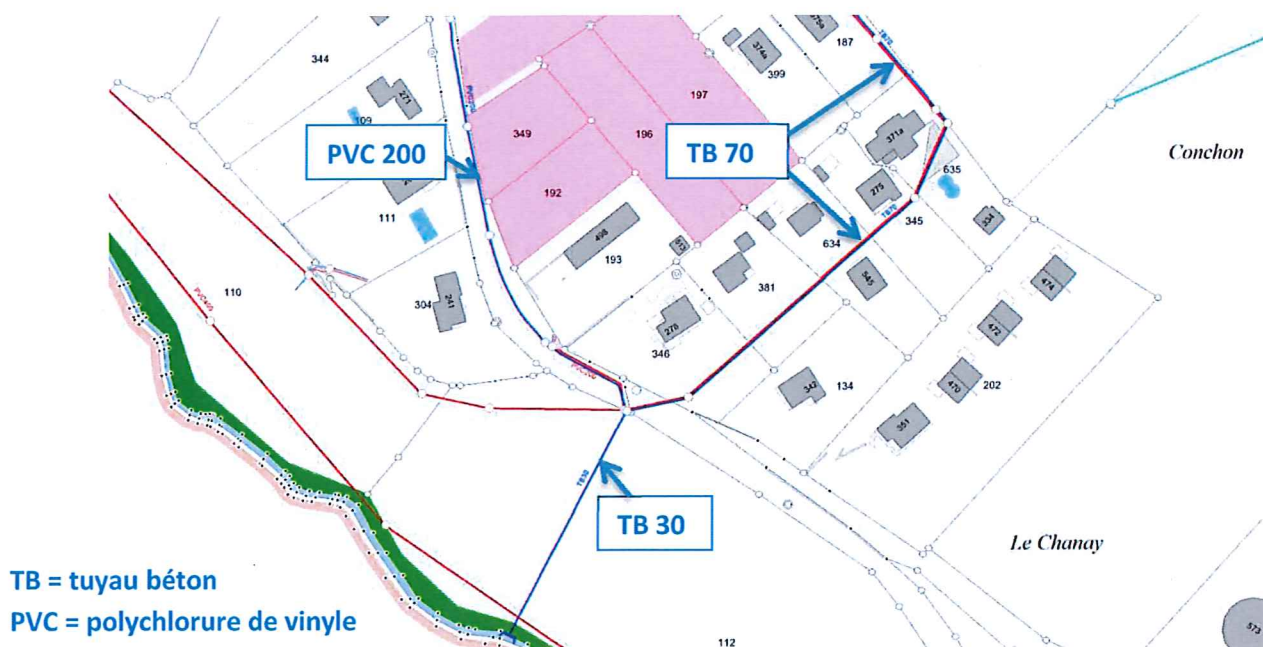
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Pour remédier aux débordements récurrents du collecteur d'eaux claires qui draine toutes les eaux de ruissellement des secteurs Est et Sud du bourg, constatés depuis l'automne 2013 et frisant à chaque fois des inondations dans plusieurs habitations au chemin Sous-les-Vignes, la Municipalité a décidé de remplacer le dernier tronçon situé entre la route de Trélex et le ruisseau de la Colline.

Situation actuelle

Ce tronçon, sur la parcelle 112, est sous-dimensionné et la chambre amont, située en bordure de chaussée, présente un étranglement qui ne peut que faire barrage aux flux provenant des quartiers supérieurs, surtout en cas de fortes eaux.



Cette chambre sera aménagée, de manière à former un entonnoir vers le nouveau collecteur dont le diamètre sera adapté à la pente des lieux.

D'autre part, l'exutoire de ce collecteur au ruisseau est totalement obsolète, constitué d'un simple bout de tuyau bétonné, sans aménagement particulier de protection de la berge.



Le projet

La pente de ce collecteur est très prononcée, une chambre brise-énergie sera construite au pied de la plus grande pente, juste avant le croisement avec la conduite d'eaux usées qui descend de Saint-Cergue.

Le collecteur sera construit en matériau béton, ce qui réduit les coûts par rapport à un collecteur PVC qui nécessite un enrobage de protection.

En l'aval, l'exutoire au ruisseau (plus aux normes selon les directives cantonales) sera entièrement reconstruit en blocs bétonnés, selon les prescriptions du service des eaux, notamment la mise en œuvre d'un muret parafouille sous le radier, pour éviter l'érosion accélérée de la berge à cet endroit.

Remarques

L'information préalable du propriétaire des lieux devra être faite par la commune et notamment s'il faut abattre 1 ou 2 arbres sur la berge.

Une pêche de sauvegarde dans le ruisseau devra être effectuée par le garde-pêche, environ une semaine avant le début des travaux.

Coût du projet

Le devis estimatif du coût des travaux est basé sur la meilleure offre rentrée pour les travaux de génie civil et sur les heures réellement effectuées pour les travaux topographiques et le dossier d'autorisation.

Postes	Montants CHF HT	Montants CHF TTC
Génie civil :	42 000.00	45 360.00
- installation du chantier		
- terrassement en remblayage fouille		
- pose canalisation et remblayage		
- regards et exutoire		
Abattage sur berge	2 000.00	2 160.00
Travaux topographiques préalables	3 200.00	3 456.00
Dossier d'autorisation des travaux d'exutoire	1 800.00	1 944.00
Honoraires pour le projet et la direction des travaux	7 800.00	8 424.00
Divers est imprévis	8 014.80	8 655.98
Total HT	64 814.80	69 999.98
TVA 8%	5 185.20	
Total TTC	70 000.00	70 000.00

Au de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Givrins

- vu le préavis No 61/2016 relatif à la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 70'000.-TTC pour le remplacement d'un collecteur d'eaux claires à la route de Trélex et de son exutoire au ruisseau de la Colline,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide,**
1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis,
 2. d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 70'000.-,
 3. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par un emprunt aux meilleures conditions,
 4. d'amortir le montant de CHF 70'000.00 sur 30 ans au maximum à partir du budget 2017.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 24 mai 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Philippe Zuberbühler



La Secrétaire



Anne-Marie Dick